



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Manifestation :

Divinum Montreux
Fairmont Le Montreux
Palace
Av. Claude-Nobs 2
1820 Montreux

Organisation :

Chassot Concept SA
Champ de la Vigne 3
1470 Estavayer-le-Lac
+41 26 662 13 49
info@chassotconcept.ch

Contact sur place :

Emma Pittet
+79 205 26 65
e.pittet@chassotconcept.ch

Dates :

Du 27 au 29 octobre 2022

**Horaires montage et
démontage :**

Mercredi 26 octobre 2022 :

15h00 – 19h00

Jeudi 27 octobre 2022 :

8h00 – 15h00

Samedi 29 octobre 2022 :

21h00 – 23h00

Horaires événements :

Jeudi 27 octobre 2022 :

16h30 – 21h00

Vendredi 28 octobre 2022 :

16h30 – 21h00

Samedi 29 octobre 2022 :

11h00 – 21h00

Organisation

Divinum Montreux est organisé par Chassot Concept SA et se tient au Fairmont Le Montreux Palace. L'édition 2022 se déroule du 27 au 29 octobre.

Horaires

Les horaires sont fixés comme suit :

- Jeudi 27 et vendredi 28 octobre de 16h30 à 21h00
- Samedi 29 octobre de 11h00 à 21h00

Dégustation & vente

L'exposant s'engage à faire déguster gratuitement ses produits une fois que les visiteurs se sont acquittés du prix d'entrée et sont en possession de leur verre. Les prix de vente des commandes sont fixés par l'exposant. A noter qu'il est interdit de faire de la vente directe, seules les commandes sont autorisées.

Les stands des exposants ne sont ni des lieux de restauration ni de bar, il est donc interdit d'y vendre des repas ainsi que des boissons autres que du vin.

Tarifs & paiement

Le prix de location d'emplacement est fixé selon le formulaire d'inscription et de commande pour les exposants.

Le paiement se fait dans les 10 jours suite à la réception de la facture. Dans le cas où le paiement n'aurait pas été perçu par l'organisateur 15 jours avant le début du montage des exposants, l'inscription sera annulée et l'emplacement remis à un autre exposant. Le matériel promotionnel, les billets à prix préférentiel et les billets d'entrée commandés via le formulaire d'inscription et de commande seront envoyés dès réception du paiement.

L'exposant s'engage à payer un dédit en cas de rupture de contrat motivée par des raisons indépendantes de l'organisateur de Divinum à Montreux.

Ce dédit est fixé comme suit :

- Annulation jusqu'à 2 mois avant : 50% du prix

- Annulation de 2 mois à 2 semaines avant : 75% du prix
- Annulation à moins de 2 semaines avant : 100% du prix

Emplacements

Les surfaces mises à disposition sont délimitées par l'organisateur lui-même afin de garder des espaces séparés. Les emplacements, sauf en cas de demandes spéciales, sont choisis par l'organisateur. Divers chemins permettront à chaque visiteur de faire le tour complet des stands et de revenir en arrière s'il le souhaite.

Stands

L'exposant est libre de décorer à sa guise son stand. Toutefois, la décoration du stand doit être soignée et l'esthétique doit accompagner avec uniformité et harmonie la salle du Fairmont Le Montreux Palace. Le comité d'organisation se réserve le droit d'intervenir pour toute décoration ou présentation jugée trop sommaire ou de mauvais goût. Les frais résultants de modifications ou d'aménagement du stand sont à la charge de l'exposant qui en assume également l'exécution. Seuls les biens et décorations amenés par l'exposant répondant aux prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont autorisés et doivent être réalisés obligatoirement avec des matériaux difficilement inflammables. L'organisateur se réserve donc le droit de refuser certains éléments de décoration en cas de non-conformité avec les normes de sécurité ou avec le reste du salon.

Montage

Les montage auront lieu le mercredi 26 octobre de 15h00 à 19h00 et le jeudi 27 octobre de 8h00 à 15h00. Merci de respecter ces horaires étant donné l'inauguration et l'ouverture du salon aux visiteurs à 16h30 du même jour.

Du personnel sera sur place le jour de montage afin de guider les différents exposants à leurs emplacements et de répondre aux demandes.

Démontage

Le démontage aura lieu le samedi 29 octobre de 21h00 à 23h00. Les exposants devront avoir rendu leur emplacement dans l'état où ils l'ont trouvé à leur arrivée. Une sanction de CHF 150.- sera facturée à l'exposant pour tout matériel restant dans la tente à la fin du démontage et devant être évacué par l'organisateur.

Accès exposants

4 accès exposants sont compris pour chaque stand.

Toute tentative de transmission d'un accès à un visiteur ou à une personne extérieure constitue une violation du présent règlement et sera sanctionnée par l'organisateur d'un montant de CHF 150.-.

Entrées à prix préférentiel

500 entrées à prix préférentiel sont comprises dans l'inscription et seront remises à chaque exposant. Pour les stands avec co-exposant, le nombre d'entrées à prix préférentiel est également de 500 entrées, le nombre compris étant par stand. Il est possible de commander des entrées gratuites supplémentaires ainsi que du matériel promotionnel via le formulaire d'inscription et de commande, selon tarifs. Nous encourageons les exposants à inviter leurs clients et à s'investir pour la promotion de l'événement.

Energie électrique

Chaque stand bénéficie d'un branchement électrique d'une puissance de 10 A / 230 V.

Nous prions tous les exposants de dérouler entièrement leurs câbles, ceci afin d'éviter les risques de surchauffe et par conséquent, les incendies et dysfonctionnements électriques. Chaque jour, à la fermeture du salon, l'organisateur demande à l'exposant d'éteindre tous ses appareils électriques et ses lumières.

Déchetterie

Les exposants sont responsables de déposer leurs déchets à la déchetterie prévue à cet effet. Des containers pour le carton, le verre et les ordures ménagères (déchets incinérables)

seront mis à disposition. Nous remercions les exposants de bien vouloir trier leurs déchets et de plier les cartons afin de faciliter leur évacuation et de respecter l'environnement.

Chauffage

Il n'est pas autorisé d'utiliser des chauffages d'appoint électriques.

Directives d'hygiène et directives pour la vente d'alcool

Durant le salon, chaque exposant est responsable du respect des instructions relatives aux directives d'hygiène et de vente d'alcool lors de manifestations. Voici un aperçu des prescriptions à respecter :

- L'exploitant veillera particulièrement à ce que l'ordre, la propreté et les pratiques hygiéniques soient assurés et instruira son personnel en conséquence.
- Il portera des habits propres et adaptés.
- Les plans de travail doivent être lisses et facilement lavables.
- L'affichage des pancartes mentionnant les âges légaux d'achat et de consommation d'alcool doit être prévu sur les stands des exposants. Les exposants doivent être informés et en cas de doute, exiger une pièce d'identité.

Parking

L'accès parking permet aux exposants de se garer dans le parking souterrain du Fairmont Le Montreux Palace. L'accès est valable pour les 3 jours d'événement et peut être fourni sur demande via le formulaire d'inscription et de commande au prix de CHF 90.-

Assurances

Une assurance « RC manifestation » a été souscrite par l'organisateur. Cette garantie ne couvre toutefois pas la responsabilité civile des exposants. Chaque exposant doit ainsi prévoir cette garantie directement avec son assureur, ainsi qu'une assurance dommage pour son propre matériel s'il le juge utile et une assurance incendie individuelle. En cas d'intérêt, une offre

« assurance exposants » commune sera proposée via l'organisateur.

Utilisation d'images

Par sa participation à Divinum à Montreux, l'exposant autorise expressément l'organisateur à utiliser les images photos et vidéos prises durant l'événement, sous toute forme, sur tout support, en tout format, pour toute communication y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du Fairmont Le Montreux Palace. Les chiens guides pour aveugles et personnes handicapées ne sont pas concernés par cette clause.

Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du Fairmont Le Montreux Palace. Le règlement d'application (LIFLP) du 15 septembre 2009 expose le contrevenant et le responsable des lieux à des poursuites judiciaires.

Annulation de l'événement

En cas de force majeure indépendante de la volonté de l'organisateur pouvant imposer à Chassot Concept SA de suspendre ou d'annuler l'événement, les conditions diffèrent selon la période d'annulation :

- Jusqu'à 30 jours avant l'événement : aucun frais ne sera facturé à l'exposant
- A moins de 30 jours de l'événement : 25% du montant de l'inscription ne sera pas remboursé à l'exposant. Le montant

est justifié par les frais engagés pour le travail administratif, le plan média ainsi que les infrastructures.

Engagement

Par son approbation, l'exposant s'engage à participer à Divinum Montreux du 27 au 29 octobre 2022 et à respecter toutes les clauses stipulées dans le présent contrat. En cas de non-respect des règles mentionnées, la société Chassot Concept SA se réserve le droit d'attribuer des pénalités aux exposants et ce, sur une période indéterminée.

Raison sociale :

Lieu, date :

Signature :



Chassot Concept SA

Champ de la Vigne 3
1470 Estavayer-le-Lac

Téléphone : +41 26 662 13 42

E-mail : info@chassotconcept.ch

Site internet : www.salon-divinum.ch